



LIFESAVING SOCIETY®
SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

The Lifeguarding Experts
Les experts en surveillance aquatique

Société de sauvetage Canada
2420, rue Bank, M012, Ottawa, Ontario K1V 8S1
Téléphone : 613-746-5694
Courriel : experts@lifesaving.ca Site Web : www.lifesaving.ca

Normes de sécurité

Pour les piscines et les plages au Canada

Norme pour les installations aquatiques

Qualification du surveillant-sauveteur

Norme

La qualification exigée pour être surveillant-sauveteur est le brevet de Sauveteur national de la Société de sauvetage du Canada à jour.

Définitions

À jour: brevet dont la date d'émission n'est pas antérieure à deux ans.

Opérateur : personne formée désignée par le propriétaire comme étant responsable de l'exploitation quotidiennes de l'installation aquatique.

Propriétaire : personne ou corporation qui possède l'installation aquatique.

Surveillant-sauveteur : personne possédant un brevet de Sauveteur national à jour et qui est assignée par le propriétaire ou l'opérateur pour maintenir une surveillance et superviser la sécurité des baigneurs lorsqu'ils sont sur la promenade ou sur la plage, ou dans la piscine ou un plan d'eau

Justification

- Le Sauveteur national est la norme canadienne de qualification des surveillants-sauveteurs qui est accréditée par l'International Life Saving Federation (ILS).
- La Société de sauvetage du Canada et/ou le Sauveteur national sont reconnus par les lois provinciales et territoriales au Manitoba, en Ontario, au Québec, à Terre-Neuve-et-Labrador, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.
- L'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL) est composée de 13 associations des parcs et loisirs provinciales et territoriales, qui représentent 90 % des communautés du Canada. Les membres de l'ACPL appuient unanimement une norme unique de qualification pour les surveillants-sauveteurs au Canada, cette norme étant le Sauveteur national.

- Le Sauveteur national a été approuvé par Recreation Nova Scotia, Parks and Recreation Ontario, Alberta Recreation and Parks Association, B.C. Recreation and Parks Association, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et l'Ambulance Saint-Jean.
- Parmi les plus de 4 000 installations aquatiques qui sont supervisées au Canada, 99 % d'entre elles endossent la formation de Sauveteur national comme unique norme de qualification des surveillants-sauveteurs. La norme Sauveteur national est soutenue par la Société de sauvetage du Canada et approuvée par le Comité consultatif national sur la surveillance aquatique, composé d'organismes nationaux et d'intervenants.
- La formation de Sauveteur national est disponible dans toutes les provinces et tous les territoires au Canada et est la seule qualification professionnelle pour les surveillants-sauveteurs reconnue par les employeurs partout au pays.

Mise en œuvre

Tous les propriétaires et opérateurs d'installations aquatiques :

- Doivent suivre la réglementation de leur province ou territoire relativement à la qualification des surveillants-sauveteurs lorsque qu'ils embauchent des surveillants-sauveteurs.
- Doivent respecter la loi de leur propre province ou territoire en matière de travail des jeunes lorsqu'ils engagent de jeunes surveillants-sauveteurs.
- Devraient exiger que les candidats détiennent une qualification Sauveteur national à jour de l'option (piscine, parc aquatique, plage continentale ou plage océanique) correspondant à l'environnement de leur installation.
- Devraient s'assurer que chaque Sauveteur national qualifié a l'expérience et la formation spécifique au lieu de travail avant de lui attribuer des tâches à leur propre installation.
- Devraient s'assurer que le travail effectué par les surveillants-sauveteurs est proportionnel à la capacité individuelle et qu'il n'aura pas de répercussions négatives sur la santé et le développement physique de ces derniers.
- Devraient s'assurer que les travailleurs inexpérimentés sont formés et supervisés adéquatement pour agir comme Sauveteur national qualifié dans un environnement aquatique spécifique (piscine, parc aquatique, plage continentale, plage océanique).

Tous les propriétaires et opérateurs devraient mettre en place les éléments suivants pour les surveillants-sauveteurs inexpérimentés :

- Fournir de la supervision (comme le mentorat) pour les surveillants-sauveteurs inexpérimentés.
- Offrir suffisamment de formation et d'orientation propres à l'emploi, à l'environnement et au contexte (par exemple : piscines, club de plongée, groupe d'enfants, piscine d'un hôtel, spa, travail en solitaire).
- Fournir de la formation et du soutien quant au stress relié à un incident critique.
- S'assurer qu'un surveillant-sauveteur inexpérimenté ne dirige pas une équipe de surveillants-sauveteurs ou une équipe composée de surveillants-sauveteurs et d'assistants surveillants-sauveteurs.

Références

- International Life Saving Federation (ILS). Equivalency Table: Canada. <https://www.ilsf.org/wp-content/uploads/2020/04/Equivalence-2020-24-Canada.pdf>
- Lifesaving Society, Alberta and Northwest Territories Branch. Courses and Programs, Lifeguarding. 2023-02-08 <https://www.lifesaving.org/courses-and-programs/lifeguarding>
- Organisation internationale du Travail (OIT). C138 - Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973. https://normlex.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID,P12100_LANG_CODE:312283,fr:NO.
- Province of British Columbia. Employment Standards, Hiring Young People. 2022-12-12 <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/employment-business/employment-standards-advice/employment-standards/hiring/young-people>
- Province of Manitoba. Public Health Act (C.C.S.M. c.P210) - <https://web2.gov.mb.ca/laws/regs/current/pdf-regs.php?reg=132/97>
- Province of Nova Scotia. Operational Aquatic Guidelines. Art. 8.2.2 page, 95. September 2014 <https://novascotia.ca/nse/environmental-health/docs/Nova-Scotia-Operational-Aquatic-Guidelines.pdf>
- Province of Newfoundland and Labrador. Public pools regulations under the Public Health Act (O.C. 96-572) Art. 16 (6) (7) (8)a. 2018 <https://www.assembly.nl.ca/Legislation/sr/regulations/rc961023.htm>
- Province de l'Ontario. Règlement 565 : Piscines publiques. 2023-06-02 <https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/900565>
- Province de Québec. Commission de normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Chapitre IV - Les normes du travail (Art. 39.1 à 97)– Section VI.2 - Le travail des enfants (Art. 84.2 à 84.7). <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/acces-linformation/documents-servant-prise-decision/normes-travail/loi-sur-normes-travail/chapitre-iv-normes-travail-art-391-97/section-vi2-travail-enfants-art-842-847/article-842>
- Province de Québec. Commission de normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Fréquentation scolaire et horaire de travail d'un jeune. <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/conditions-travail/statuts-particuliers/travail-jeunes/frequentation-scolaire-horaire-travail-jeune>
- Province de Québec. Ministère de la Sécurité publique – Bureau du coroner. Dr Arnaud Samson – Rapport investigation du coroner (Daniel Allo – 2021-03946). Québec. 2022-08-31
- Province du Québec. Ministère de l'éducation - Québec (2016). Encadrement sécuritaire des groupes d'enfants en milieu aquatique. https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/encadrement_aquatique_fr.pdf

- Province de Québec. Règlement sur la sécurité dans les bains publics (B.1-1, r.11) 2023 <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/B-1.1,%20r.%2011>
- Province of Saskatchewan. The swimming pool regulations, 1999. Chapter P-327.1 Reg 7. <https://www.saskatchewan.ca/residents/environment-public-health-and-safety/environmental-health/swimming-pool-program>
- Société de sauvetage du Canada (1993). *Alerte! La pratique de la surveillance aquatique*, 25e impression Mai 2023. Toronto: Société de sauvetage
- Société de sauvetage du Canada. Guide des certificats Sauveteur national, Impression Janvier 2022, Page V.
- World Health Organization. (2003). Guidelines for safe recreational water environments Volume 1, Coastal and Fresh Waters. <https://www.who.int/publications/i/item/9241545801>

Adoption

- Approuvé le 10 avril 2012 par le conseil d'administration de la Société de sauvetage du Canada.
- Révisé et approuvé par le conseil d'administration de la Société de sauvetage Canada le 10 juin 2024.

Avertissement

Les normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada sont établies à la lumière des recommandations de coroners et des plus récents résultats de la recherche, et reflètent les meilleures pratiques du secteur de l'aquatique au moment de leur publication ou de leur révision.

L'objectif de ces normes est d'inciter les législateurs et les propriétaires, gestionnaires et opérateurs de piscines, plages et parcs aquatiques à adopter ces normes afin de prévenir la noyade et les blessures liées à l'eau dans les environnements aquatiques.

Les normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada ne remplacent et n'annulent aucunement les lois et règlements municipaux, provinciaux ou territoriaux et fédéraux, mais sont considérées comme étant les normes que les exploitants d'installations aquatiques doivent tenter de respecter afin d'améliorer la sécurité dans le cadre de leurs activités et de prévenir la noyade et les incidents associés à l'eau.